RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01502
Numéro SIREN : 895 061 489
Nom ou dénomination : ABL

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 9518

DocuSign Envelope ID: 33DA44D7-F552-4D18-B9E1-4773ED08B569

ABL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 106 Rue des Roissy Hauts - ORMOY, 91540 MENNECY
895 061 489 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 17 MAI 2024

Le 17 mai 2024
A 20h30,

Monsieur Adrien BAILLY, président de la société ABL, déclare et constate, aux termes du présent procès-verbal, que les résolutions ci-après ont été soumises au vote des associés par consultation écrite, conformément aux dispositions de l'article 21.2 des statuts :

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE ORDINAIRE

(...)

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME DECISION
La collectivité des associés, connaissance prise du rapport du président, prend acte de la démission de Monsieur Adrien BAILLY de son mandat de Président et nomme à compter de ce jour pour une durée illimitée :

- ***La société OZARK INVEST,***
  société par actions simplifiée au capital de 1 000 €,
  dont le siège social est sis 15 Rond Point André Malraux – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,
  immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°987 691 615

Le nouveau président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société, dans les limite de l'objet social.

CINQUIEME DECISION
La collectivité des associés, connaissance prise du rapport du président, prend acte de la démission de Madame Alexandra BAILLY de son mandat de Directeur général et nomme à compter de ce jour pour une durée illimitée :

- ***la société LOUANAND,***
  société par actions simplifiée au capital de 1 000 €,
  dont le siège social est sis 88 Rue Michel Ange – 75016 PARIS,
  immatriculée au RCS de PARIS sous le n°928 296 987

DocuSign Envelope ID: 33DA44D7-F552-4D18-B9E1-4773ED08B569

Le nouveau directeur général exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le directeur général dispose dans l'ordre interne des mêmes pouvoirs de direction que le président ; à l'égard des tiers, il a les mêmes pouvoirs de direction et de représentation que ceux du président.

SIXIEME RESOLUTION
La collectivité des associés donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

***

. Qu'à cet effet, les associés ont reçu par mail et par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 mai 2024 :

- Le rapport du président,
- Le bulletin de vote mentionnant le texte des résolutions proposées.

. Que la lettre susvisée indiquait que, pour être pris en compte les bulletins de vote devaient être reçus au siège social dans les 5 jours de leur réception.

. Que les bulletins de vote reçus par la Société dans le délai ci-dessus font apparaître que sur 1 000 voix, 1 000 voix sont exprimées ;

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE ORDINAIRE

(...)

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME DECISION
La collectivité des associés, connaissance prise du rapport du président, prend acte de la démission de Monsieur Adrien BAILLY de son mandat de Président et nomme à compter de ce jour pour une durée illimitée :

- **La société OZARK INVEST,**
  société par actions simplifiée au capital de 1 000 €,
  dont le siège social est sis 15 Rond Point André Malraux – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,
  immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°987 691 615

Le nouveau président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société, dans les limite de l'objet social.

Voix pour : 900
Voix contre : -
Abstention : 100
Cette décision est adoptée à la majorité.

DocuSign Envelope ID: 33DA44D7-F552-4D18-B9E1-4773ED08B569

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés, connaissance prise du rapport du président, prend acte de la démission de Madame Alexandra BAILLY de son mandat de Directeur général et nomme à compter de ce jour pour une durée illimitée :

- **la société LOUANAND,**
  société par actions simplifiée au capital de 1 000 €,
  dont le siège social est sis 88 Rue Michel Ange – 75016 PARIS,
  immatriculée au RCS de PARIS sous le n°928 296 987

Le nouveau directeur général exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le directeur général dispose dans l'ordre interne des mêmes pouvoirs de direction que le président ; à l'égard des tiers, il a les mêmes pouvoirs de direction et de représentation que ceux du président.

Voix pour : 900
Voix contre : -
Abstention : 100
Cette décision est adoptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Voix pour : 900
Voix contre : -
Abstention : 100
Cette décision est adoptée à la majorité.

(...)

Certifié conforme
Le président
Monsieur Adrien BAILLY

DocuSigned by:
Adrien BAILLY
E788A75C8B314C2...